



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**  
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 23 avril 2026

Au Conseil communal de Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 03/03.2026**  
**Demande d'un crédit de CHF 630'000.00 pour financer la rénovation des infrastructures sportives de Marcy**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a étudié ce préavis lors d'une séance tenue le 10 mars 2026 en présence de notre syndic Stéphane Porzi et de Mme Annouck Gäumann, municipale ainsi que de M. Jean-Yves Thévoz, boursier. Nous les remercions pour les réponses apportées à nos questions. La Commission des finances a pu siéger au complet.

Suite aux explications données par les représentants de la Municipalité ainsi que Monsieur le boursier communal, la Commission des finances qui ne se prononce que sur l'aspect financier de ce préavis, peut résumer comme suit les informations contenues dans le préavis.

Entre le 27 août 2008 et le 12 septembre 2015, la Commune a investi un montant de CHF 5'830'000 pour améliorer les infrastructures sportives de Marcy qui ont été construites en 1968 et qui avaient fait l'objet d'un premier réaménagement à la fin des années 90.

Afin de maintenir l'homologation du terrain synthétique en 2ème ligue et en ligue inférieure, le terrain synthétique de Marcy doit en principe être rénové tous les 10 ans. Le coût de cette rénovation est de CHF 630'000.

Au chapitre des incidences financières, le préavis mentionne une charge d'amortissement de CHF 63'000/an qui s'ajoute bien entendu à la charge d'amortissement des investissements antérieurs de CHF 5'830'000 que la Commission des finances estime à CHF 173'000 en comptant un amortissement sur 30 ans, part du revêtement synthétique déduite. A noter que cette charge de CHF 173'000 n'apparaît pas dans les comptes de la Commune puisque des fonds de réserve (soit des bénéfices accumulés antérieurement) ont été utilisés pour procéder à un amortissement extraordinaire ce qui permet d'améliorer le résultat financier annuel de la Commune les années qui suivent l'amortissement extraordinaire effectué.

Ainsi, la charge économique globale des infrastructures sportives de Marcy peut être estimée, en réintégrant les amortissements extraordinaires, à environ CHF 236'000 par an auxquels s'ajoutent les charges d'exploitation de CHF 190'000 (selon budget 2026), soit CHF 426'000 en tout.

Le changement de revêtement objet du préavis représente donc 15% de la charge annuelle du centre sportif de Marcy.

A l'appui de cet investissement, la Municipalité met en avant le fait que les infrastructures de Marcy auxquelles vient s'ajouter celle du Vieux-Moulin ont permis au FC Amical d'augmenter ses effectifs de manière importante, tout particulièrement chez les juniors ainsi qu'à l'école de football. Le préavis indique une augmentation de 200 membres, le club passant de 280 membres en 2014 à 480 membres aujourd'hui.

Selon les informations transmises par la Municipalité, la répartition des membres du FC Amical se présente comme suit :

<b>Membres FC Amical Saint-Prex</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Nombre</b>	<b>Dont saint-preyard</b>
Actifs	51	20
Juniors A (2005-2006)	32	21
Juniors B (2007-2009)	42	20
Juniors C (2010-2011)	19	13
Juniors D (2012-2014)	46	28
Juniors E (2015-2016)	41	28
Juniors F (2017-2018)	70	41
Juniors G (2019)	5	5
Seniors 30+	28	10
Seniors 40+	25	16
Seniors 50+	23	15
Comité / Coaches / etc	94	53
	<b>476</b>	<b>270</b>

Le préavis mentionne en outre que le centre sportif est ouvert à tous et que de nombreux usagers non membres du FC Amical en font usage, notamment des sociétés internationales implantées sur notre territoire.

Enfin, la Municipalité nous a confirmé qu'elle n'entendait pas requérir une contribution des municipalités alentour dont certains juniors du FC Amical sont issus, ni requérir une location pour usage du terrain de la part du FC Amical, ceci n'étant pas l'usage dans les communes vaudoises. La Municipalité nous a également fait part des charges importantes, auxquelles le FC Amical devait faire face en tant que Club de 1ère ligue inter.

Renseignement pris, la Commission des finances juge que les frais de rénovation du terrain synthétique correspondent au prix du marché, de sorte que la dépense soumise au Conseil communal parait justifiée sur ce point.

## **Conclusion**

En conclusion et vu la nécessité de remplacer ce terrain synthétique, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, la Commission des finances, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

## LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°04/03.2026
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à rénover les infrastructures sportives de Marcy;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 630'000.00 pour financer ce projet;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt